

### Séance 27 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de février à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

**Présents :** Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, André SERIN, Claude SERS, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Laure BERNAT à André SERIN, Eric HOULES à Monique ALIÈS, Michel LEBLOND à Francis CULIE, Jean MILESI à Cyril TOUZET, Patrick ROQUES à Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Philippe SABATHIER à Michelle FONTANILLES, Jean-Claude TOUREL à Albert BOUSQUET

**Absents excusés :** Hélène CHICO ROS, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Xavier PUECH, Jean-François ROUSSET, Bernard VIALA

**Absents :** Guy SALES

**Date de la convocation :** 20 février 2025

**Madame la Présidente énonce les pouvoirs.**

**Le quorum atteint, la séance est ouverte.**

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Anne-Claire SOLIER

**Ordre du jour :**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Communautaire du 30 janvier 2025 ;
- Débat d'orientation budgétaire ;
- Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;
- Abbaye de Sylvanès, attribution du lot 09 – CVC Plomberie ;
- Attribution de la subvention de fonctionnement à l'association Familles Rurales de Saint-Sernin pour la gestion du centre de loisirs (en remplacement l'ESSI) ;
- AAP Marche du Quotidien : Intégration de la Commune de Montlaur dans la coordination du projet ;
- Convention avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron pour la mise en œuvre de la fête du jazz ;

- Désignation d'un représentant pour siéger à la section départementale du Comité Régional de l'Habitat et l'Hébergement (SDCRHH) ;
- Ressources humaines ;
- Questions diverses.

Madame la Présidente demande à l'assemblée que deux points soient rajoutés à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire :

- Convention d'occupation temporaire du domaine public en vue d'installation des panneaux solaires photovoltaïques en toiture de nos bâtiments techniques ;
- Abrogation de la délibération N° 20241219\_167 en date du 19 décembre 2024  
Déclassement de la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE  
Vente de la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE à la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE.

Les membres présents valident la demande de Madame la Présidente et acceptent que soient débattus les points cités ci-dessus lors de la séance.

---

### Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Communautaire du :

---

 **30 janvier 2025** : approuvé à l'unanimité.

---

### Débat d'orientation budgétaire

---

Madame la Présidente ouvre le débat sur les perspectives et estimations budgétaires pour 2025 au regard des résultats 2024, des charges et engagements en fonctionnement, des restes à réaliser, des opérations envisagées en investissement pour l'exercice 2025.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'invitation de Madame la Présidente à débattre sur les orientations budgétaires de l'année 2025.

### SOMMAIRE

- **Aide à l'immobilier**
- **Aide aux acteurs économiques**
- **Investissement**
  - *Matériels et Entretien équipements communautaires*
  - *Rénovation de la toiture du centre de St-Sernin et mise en œuvre panneaux photovoltaïques*
  - *Voirie 2025*
  - **Projets communautaires**
    - *Abbaye de Sylvanès*
    - *Piscine de Belmont-sur-Rance phase 2*
    - *U.P.V. SHERPA*
- **Indemnités des élus**

➤ **AIDE À L'IMMOBILIER :**

SOCIETE	R.A.R. 2024	Demande 2025
Arnac sur Dourdou	10 000,00 €	0,00 €
Belmont / Rance	40 000,00 €	0,00 €
Combret	20 000,00 €	0,00 €
Mélagues	7 907,00 €	0,00 €
St-Sever du Moustier	18 640,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>96 547,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Proposition d'inscription au B.P. 2025 (R.A.R. compris) = 150 000,00 €**

➤ **AIDE AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES :**

SOCIETE	Aides H.T.	R.A.R. 2024
CEBAC SCI	40 000,00 €	0,00 €
GARENC CHRISTOPHE	5 021,56 €	2 610,78 €
PROKOC SCI	4 013,03 €	2 006,52 €
ATELIER GOURMAND SARL	2 107,93 €	2 107,93 €
COTE ROUGE SCI	10 974,84 €	5 487,42 €
SOYDAQUI GAEC	2 634,46 €	125,60 €
MACARONS DE MURASSON	975,34 €	487,67 €
ROMIGUIER SARL	24 084,68 €	12 042,34 €
LA ROQUASSINE SCI	1 413,55 €	706,77 €
APLBR	12 141,54	12 141,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>103 366,93 €</b>	<b>37 716,57 €</b>

**Proposition d'inscription au B.P. 2025 (R.A.R. compris) = 80 000,00 €**

Michelle FONTANILLES : Une entreprise de la commune de Montfranc souhaiterait obtenir une aide financière pour acheter du matériel professionnel.

➤ **C.R.D.A. :**



Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron

➤ 2 Antennes – Belmont-sur-Rance et Camarès

➤ 80 Elèves

Année	Montant CRDA	Montant Chorale école		Montant Total
2023	22 681,18 €	4 094,25€	0	26 775,43 €
2024	22 681,18 €	4 250,00 €	30 268,28 €	52 949,46 €
2025	50 000,00 €	4 250,00 €	0	54 250,00 €

Suivant le C.A. 2024, il pourrait être envisagé un accompagnement des Communes concernées par des élèves adhérents au conservatoire

% - Communauté de Communes - €

% - Communes - €

€ / élève des Communes concernées

Madame la Présidente propose de demander une participation financière aux communes concernées, avec des élèves originaires.

➤ **MATERIELS ET ENTRETIEN ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES :**

**INVESTISSEMENT et MAINTENANCE 2025**

Equipements	Prix H.T.	TVA 20%	Prix TTC	Remarques
<b>Engins - Matériel</b>				
Mini-Pelle 5t	70 000,00 €	14 000,00 €	84 000,00 €	
Camion Polybenne	90 000,00 €	18 000,00 €	108 000,00 €	
Sous-total	<b>160 000,00 €</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>192 000,00 €</b>	
<b>Véhicule</b>				
Voiture utilitaire équipe technique	9 000,00 €	1 800,00 €	10 800,00 €	
Sous-total	<b>9 000,00 €</b>	<b>1 800,00 €</b>	<b>10 800,00 €</b>	
<b>Petits matériels</b>				
Débroussailleuse St-Sernin	833,33 €	166,67 €	1 000,00 €	
Benne à béton	1 242,00 €	248,40 €	1 490,40 €	
Sous-total	<b>2 075,33 €</b>	<b>415,07 €</b>	<b>2 490,40 €</b>	
<b>Environnement</b>				
Composteurs et containers	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €	<b>Reste 40 composteurs</b>
Benne carton	12 000,00 €	2 400,00 €	14 400,00 €	
Sous-total	<b>17 000,00 €</b>	<b>3 400,00 €</b>	<b>20 400,00 €</b>	

## INVESTISSEMENT et MAINTENANCE 2025

Equipements	Prix H.T.	TVA 20%	Prix TTC	Remarques
<b>Centres Techniques</b>				
Toiture centre St-Sernin sur rance	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €	<b>Reste à charge</b>
Sous-total	<b>20 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	
<b>SHERPA</b>				
Création de deux Salles de Bain	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €	
Sous-total	<b>20 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	
<b>Piscine</b>				
Entretien piscine St-Sernin sur Rance	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €	
Sous-total	<b>4 200,00 €</b>	<b>840,00 €</b>	<b>5 040,00 €</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>231 075,33 €</b>	<b>46 215,07 €</b>	<b>277 290,40 €</b>	

### Pelle à chaine 5 tonnes

PRIX	
H.T.	70 000,00 €
TVA	14 000,00 €
T.T.C.	84 000,00 €



## Camion poly-benne



PRIX	
H.T.	90 000,00 €
TVA	18 000,00 €
T.T.C.	108 000,00 €

## Benne à béton



PRIX	
H.T.	1 242,00 €
TVA	248,40 €
T.T.C.	1 490,40 €

## Benne à carton



PRIX	
H.T.	12 000,00 €
TVA	2 400,00 €
T.T.C.	14 400,00 €

Renouvellement de matériel nécessaire dont les agents se servent très souvent. Cela permet également de faciliter et moderniser le travail.

Il reste des composteurs, vous pouvez faire de la communication autour de vous. Le prix du composteur est de 30,00 €.

*Il est demandé s'il est possible d'équiper les containers poubelles d'élastiques pour éviter qu'ils s'ouvrent avec le vent. Certains emplacements de containers sont à revoir et à sécuriser.*

L'investissement à la piscine de St-Sernin correspond à l'automatisation du doseur de chlore.

➤ **APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA RÉNOVATION ET LA MISE EN PLACE DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE DE NOS ATELIERS TECHNIQUES :**

**cadran**



**MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE**

Installations photovoltaïques sur les toits des centres techniques de la communauté de communes Monts Rance et Rougier

**Saint-Sernin sur Rance**



**Travaux réalisés :** désamiantage et f/p de bac acier isolé 40 mm

*Franck COUDERC : Le photovoltaïque sur bâtiments agricoles va bientôt être limité (100 kg/entreprise) ?  
Cyril TOUZET : Pour l'instant pas de loi particulière qui en parle.*

➤ **VOIRIE 2025 :**

Commune	Linéaire voirie	Programme 2025 demandé			Programme 2025 validé		
		MI	Emulsion (T)	Cout	MI	Emulsion (T)	Cout
Arnac	0,817	160	2,650	2 782,50 €	160	2,650	2 782,50 €
Balaguiér	22,950	743	14,317	11 027,31 €	580	11,100	8 785,00 €
Belmont	60,233	2 470	38,300	32 672,40 €	1 670	25,300	20 726,40 €
Brusque	20,352	2 460	19,250	14 086,30 €	1 810	15,750	10 102,50 €
Camares	31,336	3 075	16,688	20 737,84 €	975	9,688	15 816,64 €
Combret	67,625	6 550	96,450	124 433,50 €	1 950	29,450	39 163,50 €
Fayet	10,927	1 987	20,500	16 223,00 €	1 987	20,500	16 223,00 €
Gissac	23,201	1 475	17,250	13 547,50 €	375	6,750	6 658,50 €
La serre	23,726	1 935	16,100	17 337,00 €	1 935	16,100	17 337,00 €
Laval Roquecezière	29,685	1 200	18,000	24 444,00 €	1 200	18,000	24 444,00 €
Mélagues	26,496	3 480	30,500	20 585,00 €	3 480	30,500	20 585,00 €
Montagnol	20,372	150	16,400	12 239,20 €	150	16,400	12 239,20 €
Montfranc	11,161	1 300	7,000	4 618,00 €	1 300	7,000	4 618,00 €
Montlaur	36,913	2 000	23,050	24 655,00 €	2 000	23,050	24 655,00 €

Commune	Linéaire voirie	Programme 2025 demandé			Programme 2025 validé		
		MI	Emulsion (T)	Cout	MI	Emulsion (T)	Cout
Mounes Prohencoux	35,862	100	15,500	10 811,00 €	100	15,500	10 811,00 €
Murasson	36,044	700	7,000	7 852,00 €	700	7,000	7 852,00 €
Peux Couffouleux	26,392	600	8,750	9 374,50 €	600	8,750	9 374,50 €
Pousthomy	25,375	1 900	17,300	21 327,00 €	1 200	11,000	10 050,00 €
Rebourguil	35,806	1 800	16,200	28 998,00 €	1 800	16,200	28 998,00 €
St Sernin	28,575	2 122	25,200	20 076,00 €	2 122	25,200	20 076,00 €
Saint Sever du M.	31,874	0	17,500	11 545,00 €	0	17,500	11 545,00 €
Sylvanes	14,925	1 000	14,700	16 741,00 €	1 000	14,700	16 741,00 €
Tauriac	10,075	2 153	16,150	11 899,70 €	2 153	16,150	11 899,70 €
<b>Total</b>	<b>630,722</b>	<b>39 360,00</b>	<b>474,755</b>	<b>478 012,75 €</b>	<b>29 247,00</b>	<b>364,238</b>	<b>351 483,44 €</b>
<b>Rappel Programme Voirie 2024 validé</b>					26 780,00	394,640	331 784,04 €

Les agents vont préparer le tout-venant.

Le lamier est presque fini, ils ont fait les communes prévues.

En N-1, les maires trouvaient qu'il n'y avait pas assez de lamier, cette année c'est ok.

➤ PROJETS COMMUNAUTAIRES – ABBAYE DE SYLVANÈS :



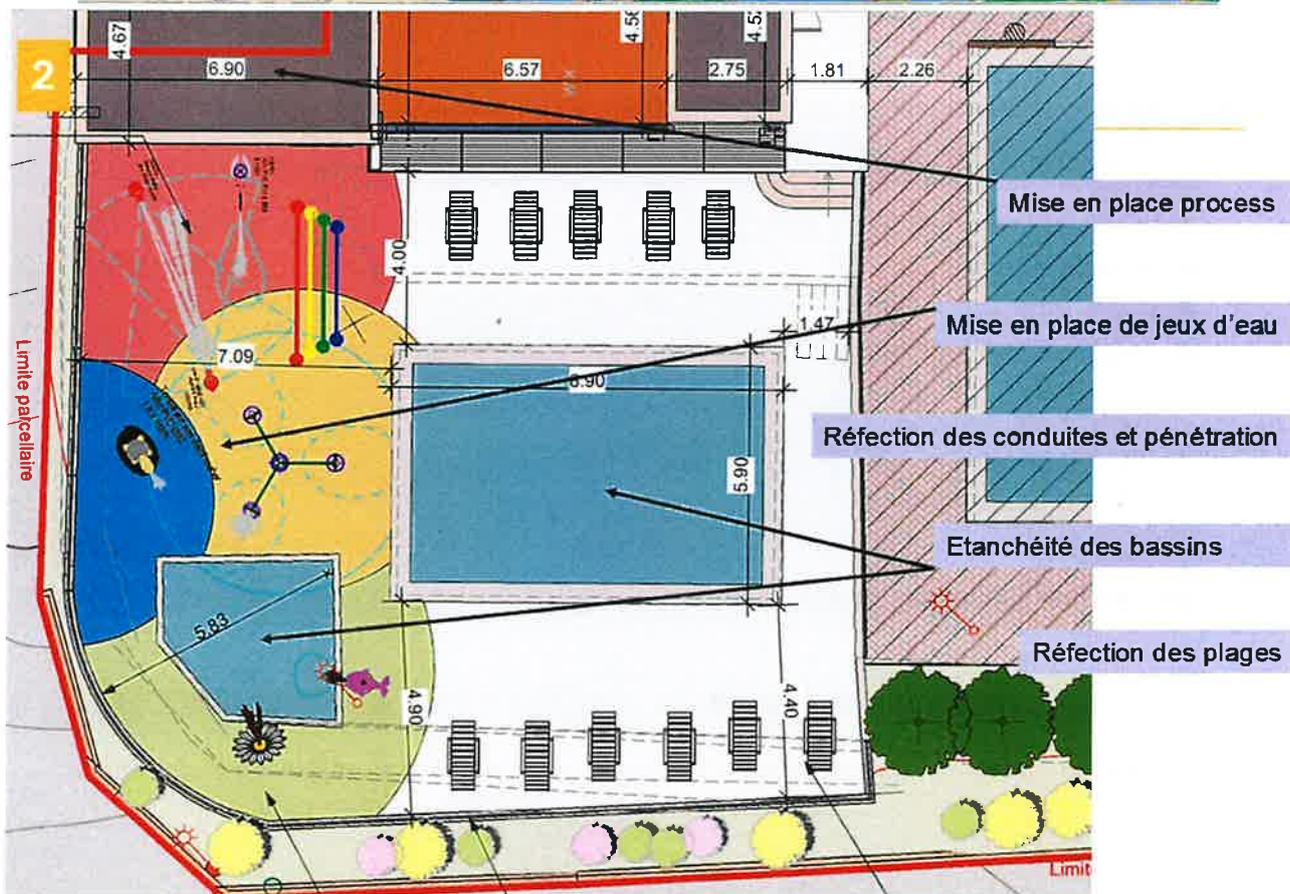
DEPENSES		RECETTES	
Désignations	Montant HT	Désignations	Montant HT
Travaux	3 231 438.74 €	Europe – FEDER	250 000.00 €
Maitrise d'œuvre	553 500.00 €	Conseil Départemental	1 000 000.00 €
Etudes et Missions	53 682.00 €	Conseil Régional	1 000 000.00 €
Divers	50 000.00 €	ETAT - DEIR	1 000 000.00 €
Révisions des prix Avenants travaux - Aléas	316 379.26 €		
<b>Objectif maxi 150 000,00 €</b>		Fonds de Dotation	500 000.00 €
		Autofinancement CCMRR	455 000.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>4 205 000.00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>4 205 000.00 €</b>

La participation de l'Association sera fonction de l'atterrissage financier de l'opération. Participation mini 350 000,00 €

Objectif maxi 500 000,00 €

Fin juillet, le bâtiment sera hors d'eau et hors d'air.

➤ PROJETS COMMUNAUTAIRES – PISCINE BELMONT PHASE 2 :



### TRANCHE FERME – PHASE 2

Lots	Entreprises	Montant H.T.	Tâches
Maçonnerie	Blayac	22 980,88 €	- Réfection du dallage entourant la pataugeoire et le petit bassin. - Confection du sol souple
Jeux d'eau	Vertuo	67 328,00 €	- Rénovation des canalisations et des pénétrations des bassins. - Mise en œuvre du process d'alimentation et de filtration. - Mise en œuvre des jeux d'eau. - Etanchéité du petit bassin et de la pataugeoire.
Renaud Hervé		5 000,00 €	- Sol jeux
CCMRR		5 000,00 €	- Clôture périphérique - Divers
<b>Total H.T. (R.A.R. 2024)</b>		<b>100 923,59 €</b>	

#### ➤ PROJETS COMMUNAUTAIRES – U.V.P. SHERPA :

Désignation	Estimation H.T.
Travaux de construction	2 000 000,00 €
Maitrise d'Œuvre 10%	200 000,00 €
Bureaux d'Etude <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôle technique</li> <li>▪ SPS</li> <li>▪ Géotechnicien</li> <li>▪ Géomètre</li> <li>▪ Concessionnaires</li> </ul>	60 000,00 €
Assurances	40 000,00 €
Imprévus et Révisions de prix 10%	200 000,00 €
<b>Total estimation H.T.</b>	<b>2 500 000,00 €</b>

Ce prévisionnel financier ne prend pas en compte le mobilier et le matériel de manutention.  
Poste à la charge du SHERPA

Tâches	Durée	Programmation
Lancement d'Appel d'Offre Moe	6 sem.	06 Janv. / 14 Mars 2025
Choix de l'équipe de Moe	2 sem.	27 Mars 2025
Etudes	9 mois	Avril à Décembre 2025
Lancement Appel Offre d'Entreprises		Décembre 2025
Choix des Entreprises		Février 2026
Démarrage des travaux		Mai 2026
Travaux	18 mois	Mai 2026 / Oct. 2027
<b>Fin des travaux</b>		<b>Octobre 2027</b>

On fera avec des autorisations de programme, comme pour Sylvanès. Cela risque d'être long car beaucoup de critères liés à l'accueil des personnes.

La fin des travaux est prévue en octobre 2027.

Durée de 18 mois pour les travaux.

#### ➤ **ÉTAT RÉCAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS :**

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Il revient aux collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction » exercés en leur sein d'une part, et d'autre part : au sein de tout syndicat mixte.

Cet état doit être présenté aux membres du conseil en amont du vote au budget primitif, soit au moment du débat d'orientation budgétaire.

	CCMRR brut	Syndicat Mixte brut	Totaux :
ALIÈS Monique, <i>Présidente</i>	20 346,96 €		<b>20 346,96 €</b>
CHIBAUDEL Claude, <i>Vice-Président</i>	7 231,20 €		<b>7 231,20 €</b>
RIVEMALE Patrick, <i>Vice-Président</i>	7 231,20 €		<b>7 231,20 €</b>
ROQUES Patrick, <i>Vice-Président</i>	7 231,20 €		<b>7 231,20 €</b>
SABATHIER Jean-Philippe, <i>Vice-Président</i>	7 231,20 €		<b>7 231,20 €</b>
SERIN André, <i>Vice-Président</i>	7 231,20 €		<b>7 231,20 €</b>
SOLIER Anne-Claire, <i>Vice-Présidente</i>	7 231,20 €		<b>7 231,20 €</b>
TOUZET Cyril, <i>Vice-Président</i>	7 231,20 €	8 385,48 € (PNRGC)	<b>15 616,68 €</b>
VIALA Patrice, <i>Vice-Président</i>	7 231,20 €		<b>7 231,20 €</b>
WOLKOWICKI Michel, <i>Vice-Président</i>	7 231,20 €		<b>7 231,20 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>85 427,76 €</b>		<b>93 813,24 €</b>

## Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG)

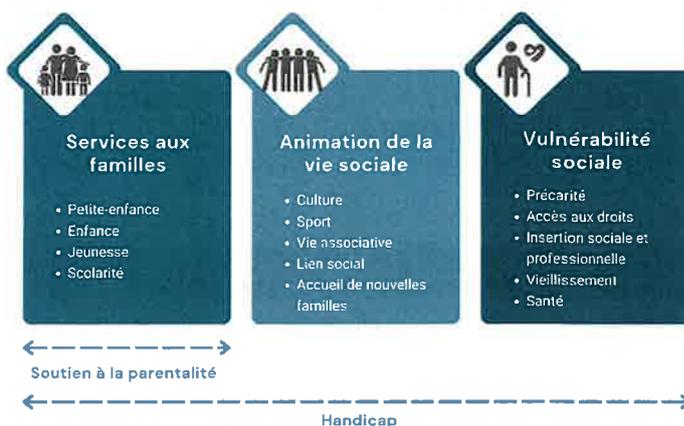
Vu la délibération N° 20200130\_009 en date du 30 janvier 2020 approuvant le lancement de la démarche de la Convention Territoriale Globale sur le territoire,

Vu la délibération N° 20210923\_113 en date du 23 septembre 2021 validant les axes de la Convention Territoriale Globale du territoire de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier,

Vu la délibération N° 20211125\_145 en date du 25 novembre 2021 validant la démarche et autorisant la signature de la Convention Territoriale Globale en partenariat avec la CAF de l'Aveyron.

Fin 2021, la Communauté de Communes a élaboré sa première CTG en partenariat avec la CAF de l'Aveyron. Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Pour rappel, les thématiques de la CTG sont :



Dans le cadre de l'élaboration de la CTG, de nombreux travaux et réunions ont eu lieu : Réunion de cadrage, COPIL, séminaire des élus, enquête auprès de la population et réunions publiques, réunion du comité technique, rédaction du diagnostic social, ateliers de travaux avec les acteurs, etc.

Tout ce travail a permis l'écriture du plan d'action 2021 – 2025.

Madame la Présidente rappelle qu'un diagnostic social de territoire a été réalisé par l'Université Rurale Quercy Rouergue, bureau d'études en charge de ce projet en 2020. Elle rappelle également les axes qui ont été validés composant le projet social de la Convention Territoriale Globale de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier :

1. Consolider et développer les actions et services aux familles afin de mieux répondre à leurs besoins  
*Petite-enfance, enfance, jeunesse et soutien à la parentalité*
2. Favoriser l'intégration des habitants dans leur environnement  
*Animation de la vie locale, accueil des nouveaux habitants, inclusion des personnes en situation de handicap, coordination des services*
3. Favoriser l'accès aux droits et accompagner les plus vulnérables  
*Accès aux droits, inclusion numérique, prévention, santé, accès au logement, personnes âgées et aidants*
4. Penser une organisation intercommunale pour porter le projet social

Après quatre années d'exercice, cette convention arrive à sa fin.

Madame la Présidente explique au Conseil Communautaire que celle-ci doit être renouvelée. Elle propose que l'évaluation et le renouvellement de cette démarche soient assurés par les services de la Communauté de Communes sur l'année 2025.

Réalisées 3  
 En cours 11  
 Planifiées 2  
 A reporter 9

25 FICHES

=> EN 3 ANS :  
 50% RÉALISÉ OU  
 EN COURS DE  
 RÉALISATION

**AXE I : Consolider et développer les actions et services aux familles afin de mieux répondre à leurs besoins**

- I.A- Consolider et adapter l'offre d'accueil petite enfance**
  - I.A.1 Renforcement de l'offre d'accueil collective petite enfance
  - I.A.2 Soutien de l'accueil individuel
- I.B- Consolider et développer l'offre de services enfance/jeunesse**
  - I.B.1 Consolidation de l'offre ALSH
  - I.B.2 Réflexion autour d'un projet « jeunesse »
  - I.B.3 Coordination des acteurs petite enfance enfance jeunesse

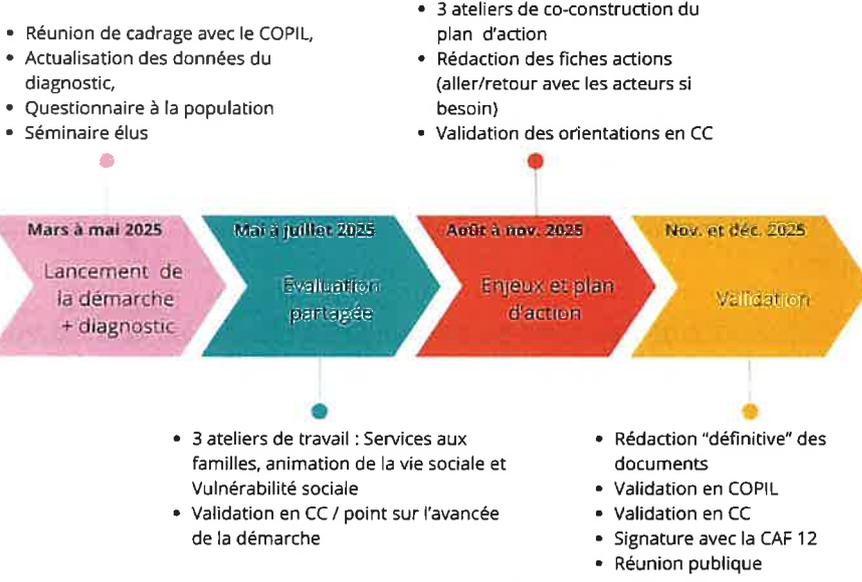
- I.C- Développer des actions de soutien à la parentalité**
  - I.C.1 Actions individuelles et collectives de soutien à la parentalité
  - I.C.2 Structuration d'un réseau parentalité local

**AXE II : Favoriser l'intégration des habitants dans leur environnement**

- II.A- Soutenir l'animation de la vie locale et le développement des liens sociaux**
  - II.A.1 Espace de vie sociale à périmètre intercommunal
  - II.A.2 Soutien à la valorisation, au renouvellement et à la pérennisation du bénévolat
  - II.A.3 Identification et/ou création d'espaces de dialogue et d'échange
- II.B- Favoriser l'accueil et l'installation de nouveaux habitants**
  - II.B.1 Politique d'accueil intercommunale et coordonnée pour les nouveaux habitants
  - II.B.2 Aide à l'insertion professionnelle des habitants nouveaux et actuels
- II.C- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques**
  - II.C.1 Inclusion des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques
- II.D- Renforcer la visibilité et la cohérence de l'offre de services par le renforcement des synergies**
  - II.D.1 Animation d'un réseau d'acteurs relais d'information pour renforcer les synergies
  - II.D.2 Formation « Changer de posture professionnelle pour aller vers les habitants et permettre leur participation »
  - II.D.3 Valorisation des métiers et mutualisation des postes et pour faciliter le recrutement pour l'enfance, la jeunesse, le médico-social

**AXE III : Favoriser l'accès aux droits et accompagner les plus vulnérables**

- III.A- Favoriser l'accès aux droits et l'inclusion numérique**
  - III.A.1 Création d'une France Services intercommunale itinérante
  - III.A.2 Inclusion numérique : ateliers « informatique », pass numérique, ateliers « numérique » et conseillers numériques
  - III.A.3 Réflexion sur une diversité de solutions de mobilité pour tous
- III.B- Développer des actions d'information et de prévention (santé, logement...)**
  - III.B.1 Prévention « jeunesse »
  - III.B.2 Faciliter l'accès au logement : information sur les aides et création de logements passerelles
- III.C- Améliorer les conditions de vie des seniors et des aidants**
  - III.C.1 Coordination gérontologique – prévention de la perte d'autonomie
  - III.C.2 Diversification des formes de logement pour les personnes âgées : habitat partagé, intermédiaire, familles d'accueil
  - III.C.3 Renforcement des services de maintien à domicile
  - III.C.4 Organisation d'un service de remplacement et de répit des aidants



Ce calendrier prévisionnel va certainement évoluer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'entrée en phase d'évaluation et de renouvellement de la Convention Territoriale Globale sur l'année 2025,
- **VALIDE** l'organisation proposée par Madame la Présidente,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ces décisions.

*Belles actions qui prennent en compte tous les publics.*  
 + EVS qui fait des actions dans toutes les communes.

---

## Abbaye de Sylvanès, attribution du lot 09 – CVC Plomberie

---

Monsieur Michel WOLKOWICKI, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Vu la délibération N° 20200130\_007 en date du 30 janvier 2020 portant adhésion au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès et décidant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

Vu la délibération N° 20200730\_107 en date du 30 juillet 2020 approuvant le transfert du marché de programmation architecturale relatif au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20201217\_177 en date du 17 décembre 2020 portant constitution du jury pour le concours lancé pour la maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20210325\_054 en date du 25 mars 2021 portant lancement de la phase 2 (offres) du concours de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20211125\_162 en date du 25 novembre 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° 20220727\_102 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission géotechnique G2 PRO,

Vu la délibération N° 20220727\_103 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC),

Vu la délibération N° 20220727\_104 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS),

Vu la délibération N° 20220727\_105 en date du 27 juillet 2022 attribuant la mission contrôle technique (CT) et attestation handicapés,

Vu la délibération N° 20230427\_051 en date du 27 avril 2023 créant une autorisation de programme pour la restructuration du Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20230726\_107 en date du 26 juillet 2023 validant la phase PRO, et les échéances à venir,

Vu la délibération N° 20230726\_119 en date du 06 septembre 2023 validant le plan de financement,

Vu la délibération N° 20240725\_106 en date du 25 juillet 2024 attribuant le marché de travaux pour le réaménagement de l'Abbaye de Sylvanès – construction d'un bâtiment d'accueil,

Vu la délibération N° 20240725\_107 en date du 25 juillet 2024 approuvant le plan de financement,

Vu la délibération N° 20240919\_122 en date du 19 septembre 2024 attribuant le lot n° 5 du marché de travaux pour le réaménagement de l'Abbaye de Sylvanès – construction d'un bâtiment d'accueil,

Vu la délibération N° 20241219\_153 en date du 19 décembre 2024 attribuant l'assurance dommage – ouvrage,

Considérant la suspension de l'exécution du marché public conclu avec la SARL Billy au titre du lot n° 9 du marché de travaux de réaménagement de l'Abbaye de Sylvanès, conformément à l'ordonnance du référé du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 20 décembre 2024,

Une nouvelle consultation pour le lot n° 9 – CVC Plomberie du marché de travaux de réaménagement de l'Abbaye de Sylvanès a été lancée.

La consultation des candidats a eu lieu du 24/12/2024 au 31/01/2025 à 12h00.

Dans le cadre de la consultation du lot n° 9 – CVC Plomberie relative à la construction d'un bâtiment d'accueil à l'Abbaye de Sylvanès, 2 offres ont été reçues :

- CHASSAING TECHNOLOGIES : 199 649,19 € H.T.
- BILLY : 164 986,11 € H.T.

Classement des offres :

Position Entreprise Note de l'offre /100

- 1 BILLY 86,25
- 2 CHASSAING TECHNOLOGIES 80,72

Les deux offres remises pour la présente consultation sont cohérentes, fiables et sérieuses sur les plans techniques comme financiers. Elles sont conformes aux pièces techniques et graphiques du DCE, et adaptées à l'échelle de l'opération.

Les offres et candidatures n'appelant pas à des précisions techniques supplémentaires, nous proposons à la maîtrise d'ouvrage de retenir l'offre de l'entreprise BILLY.

LOTS	ENTREPRISES	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Lot n° 9 : CVC Plomberie	SARL BILLY	164 986,11 €	32 997,22 €	197 983,33 €

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition telle que définie ci-dessus,
- **ATTRIBUE** le lot n° 9 – CVC Plomberie relatif aux travaux de réaménagement de l'Abbaye de Sylvanès – construction d'un bâtiment d'accueil à la SARL BILLY,
- **INDIQUE** que les attributions des autres lots du présent marché restent inchangés,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

---

### **Convention d'occupation temporaire du domaine public en vue d'installation des panneaux solaires photovoltaïques en toiture de nos bâtiments techniques**

---

Madame la Présidente rappelle :

La Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier a été sollicitée par un opérateur économique pour l'occupation du domaine public, en vue de l'installation et de l'exploitation de centrales photovoltaïques en toitures.

Vu la délibération N° 20250130\_001 en date du 30 janvier 2025 approuvant le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour la rénovation et l'installation de centrales photovoltaïques en toiture des ateliers techniques de la Communauté de Communes.

Un avis a été publié le 31 janvier 2025 afin de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, souhaitant également bénéficier de la même mise à disposition du domaine public communal en vue de la réalisation d'un projet similaire de se manifester, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt, aucune proposition supplémentaire n'a été déposée. Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue d'installations solaires photovoltaïques en toitures de bâtiments publics à la société CADRAN.

### Caractéristiques de la Convention passée entre le Développeur et notre EPCI :

- La signature d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) ou d'un bail emphytéotique administratif (BEA) pour une durée de 30 ans, renouvelable 10 ans au choix du bailleur et du preneur ;
- Au vu des conditions économiques du projet, pas de redevance proposée, le projet générant même un reste à charge prévisionnel pour notre Communauté de Communes évalué à 20 000,00 €;
- Proposition d'une fourniture d'électricité en autoconsommation collective (entre 15 et 20 c€/kWh).  
Projet soumis aux réserves suivantes : autorisation d'urbanisme, diagnostics structure, contrat d'achat de la production d'électricité avec EDF OA et raccordement au réseau ENEDIS ;
- Offre établie pour un coût de raccordement prévisionnel de 7 000 € H.T. et un tarif d'achat d'électricité de 10,52 c€/kWh.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition telle que définie ci-dessus,
- **ATTRIBUE** la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue d'installations solaires photovoltaïques en toitures de bâtiments publics à la société CADRAN,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention avec l'entreprise retenue,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

*Photovoltaïque sur le toit de l'atelier de St-Sernin = autoconsommation sur 20 km aux alentours.*

*Le bâtiment étant ancien et difficile à chauffer, il devient important de trouver une solution pour isoler la toiture.*

---

### **Attribution de la subvention de fonctionnement à l'association Familles Rurales de Saint-Sernin pour la gestion du centre de loisirs (en remplacement l'ESSI)**

---

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

Par délibération N° 20240725\_109 en date du 25 juillet 2024, le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de l'ALSH de Saint-Sernin-sur-Rance, des séjours et des actions jeunesse d'un montant prévisionnel pour 2025 de 26 251,63 €. (*participation annuelle = 21 915 € + participation « d'équilibre » supplémentaire = 4 336,63 €*)

La délibération attribuait la subvention à l'ESSI de Saint-Sernin-sur-Rance (Emploi St-Serninois Intercommunal) qui assurait en 2024 la gestion de l'ALSH.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la gestion de l'ALSH est assurée par l'association Familles Rurales de Saint-Sernin-sur-Rance.

Madame la Présidente invite donc le Conseil Communautaire à délibérer pour attribuer la subvention au titre de 26 251,63 € à l'association Familles Rurales de Saint-Sernin-sur-Rance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **SE PRONONCE** favorablement à l'attribution d'une subvention de 26 251,63 € au titre de l'année 2025 à l'association Familles Rurales de Saint-Sernin-sur-Rance en remplacement de l'ESSI (Emploi St-Serninois Intercommunal),
- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder au versement de cette subvention sous formes d'acomptes échelonnés sur l'exercice comptable.

## AAP Marche du Quotidien : Intégration de la Commune de Montlaur dans la coordination du projet

Vu la délibération N° 20231026\_137 en date du 26 octobre 2023 approuvant le lancement de l'Appel À Projets (AAP) « Marche du Quotidien »,

Vu la délibération N° 20240725\_110 en date du 25 juillet 2024 autorisant la demande de Fonds Vert pour ce projet.

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que ce projet a débuté en 2023.

La Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, conjointement avec les communes de Camarès, Belmont-sur-Rance et Saint-Sernin-sur-Rance, sont lauréats de l'Appel À Projets « Marche du Quotidien », publié par l'ADEME.

Ce projet porte sur le développement des mobilités piétonnes et s'articule autour de trois axes :

1. Conduire des études stratégiques en faveur de l'intégration de la mobilité piétonne dans les politiques publiques ;
2. Expérimenter des projets d'aménagement d'espaces publics en faveur de la marche ;
3. Mener des actions d'animation et de communication des politiques de mobilité piétonne.

Fin d'année 2024, la commune de Saint-Sernin-sur-Rance a fait part de son souhait de se retirer de ce projet.

La commune de Montlaur, ayant un projet d'aire multimodale à Moulin-Neuf, souhaite intégrer le projet auprès des communes de Camarès et Belmont-sur-Rance afin de travailler sur une liaison piétonne reliant Moulin-Neuf au centre de Montlaur.

*Rappel du budget prévisionnel :*

### Plan de financement projets Marche CCMRR

mis à jour le 12/07/2024

	Axe 1 - études	Axe 2 - mobilier	Axe 3 - animations & com	TOTAUX AAP
	14 400 €	5 667 €	5 000 €	25 067 €
Montlaur	50% ADEME 7 200 €	50% ADEME 2 833 €	50% ADEME 2 500 €	ADEME 12 533 €
	30% Fond Vert 4 320 €	30% Fond Vert 1 700 €	30% Fond Vert 1 500 €	Co-financements 7 520 €
	20% commune 2 880 €	20% commune 1 133 €	20% commune 1 000 €	Commune 5 013 €
	17 856 €	5 667 €	5 000 €	28 523 €
Belmont	50% ADEME 8 928 €	50% ADEME 2 833 €	50% ADEME 2 500 €	ADEME 14 261 €
	30% Fond Vert 5 357 €	30% Fond Vert 1 700 €	30% Fond Vert 1 500 €	Co-financements 8 557 €
	20% commune 3 571 €	20% commune 1 133 €	20% commune 1 000 €	Commune 5 705 €
	14 400 €	5 667 €	8 000 €	28 067 €
Camarès	50% ADEME 7 200 €	50% ADEME 2 833 €	50% ADEME 4 000 €	ADEME 14 033 €
	30% Fond Vert 4 320 €	30% Fond Vert 1 700 €	30% Fond Vert 2 400 €	Co-financements 8 420 €
	20% commune 2 880 €	20% commune 1 133 €	20% commune 1 600 €	Commune 5 613 €
<b>TOTAUX</b>	<b>46 656 €</b>	<b>17 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>81 656 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le retrait de la commune de Saint-Sernin-sur-Rance sur ce projet,
- **VALIDE** l'intégration de la commune de Montlaur à ce projet AAP « Marche du Quotidien »,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

---

## Convention avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron pour la mise en œuvre de la fête du jazz

---

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron, en lien étroit avec sa mission d'enseignement des pratiques musicales, propose une saison de concerts, qui irrigue tout le territoire départemental, aboutissement pédagogique et artistique du travail des élèves.

Il organise notamment sur notre territoire, depuis plusieurs années, la Fête du Jazz avec le soutien de l'association locale des parents d'élèves de l'école de musique.

La Communauté de Communes, pour sa part, soutient les dynamiques culturelles du territoire dans l'organisation de manifestations qui s'adressent à tous les publics sur son territoire.

Dans ce cadre, il est proposé la signature d'une convention afin de définir et de préciser les modalités d'un partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron et notre Communauté de Communes, pour la programmation de la saison musicale 2024-2025 avec la fête du Jazz et éventuellement d'autres manifestations contribuant à l'animation culturelle sur le territoire de la Communauté de Communes. Madame la Présidente présente au Conseil le projet de convention de partenariat relative à la planification, l'organisation, la promotion, les responsabilités des parties dans l'organisation des événements de la saison musicale 2024-2025.

Ladite convention prévoit pour la Communauté de Communes la prise en charge de la prestation technique liée à la régie son et lumière assurée par le prestataire Musicaphon pour un montant estimé à 1 400 € T.T.C..

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de convention,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention de partenariat et tout autre document relatif à cet accord.

---

## Désignation d'un représentant pour siéger à la section départementale du Comité Régional de l'Habitat et l'Hébergement (SDCRHH)

---

Madame la Présidente expose :

Les politiques de l'Habitat sont au carrefour d'enjeux majeurs, territoriaux et sociétaux : offre de logement, qualité de vie, adaptation au vieillissement et au handicap, transition écologique, sobriété foncière, mixité sociale, attractivité, ... .

Afin de partager une lecture commune de la situation et identifier les défis à relever collectivement, le Département et l'État initient l'élaboration d'un Plan Département de l'Habitat (PDH). Une telle démarche repose sur une large concertation des acteurs et doit être l'occasion d'instaurer une dynamique partenariale pérenne.

À ces fins, la Section Départementale du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement sera créée. Elle accompagnera l'ensemble de la démarche et sera amenée à se prononcer à chacune de ses grandes étapes. Cette section est composée de trois collèges :

- Le collège des collectivités et de leurs groupements ;
- Le collège des acteurs professionnels gestionnaires ;
- Le collège des représentants d'organismes associatifs.

Une présentation détaillée du fonctionnement de cette instance ainsi que des grandes étapes à venir du Plan Départemental de l'Habitat seront exposés à l'occasion d'une réunion d'installation au printemps 2025.

Pour représenter notre Communauté de Communes, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire désigne comme représentant de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier à la Section départementale du Comité Régional de l'Habitat et l'Hébergement (SDCRHH) :

- **DÉSIGNE** Monsieur Patrick RIVEMALE, comme délégué titulaire,
- **DÉSIGNE** Madame Michelle FONTANILLES, comme déléguée suppléante,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

---

### Abrogation de la délibération N° 20241219\_167 en date du 19 décembre 2024

### Déclassement de la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE Vente de la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE à la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE

---

Madame la Présidente expose :

POUR RAPPEL :

**13** Conseil Communautaire – 19/12/2024  
Vente de la parcelle cadastrée D0079– commune de Saint-Sernin-sur-Rance à la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE



#### Parcelle D0079 :

**Prix de vente =**  
**370 m<sup>2</sup> X 1,00 €/m<sup>2</sup>**  
**= 370 € T.T.C**

Acquéreur : Société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE  
soit Monsieur JOUASSAIN Bruno & Madame CHANTRIEUX Elisabeth  
sis 4 Place de la Collégiate – 12 380 SAINT-SERNIN-SUR-RANCE

Cette parcelle (terre) est mitoyenne d'une parcelle appartenant à l'acquéreur D0080, qui souhaiterait regrouper les deux (petites parcelles) qui souhaiterait remettre en valeur les terrains qui se trouvent à proximité du sentier de randonnée appelé « Sentier du Salès » qui est une promenade familiale qui « fourmille d'aperçus et d'accès inhabituels sur Saint-Sernin ». Les terrains sont bordés par des murets de pierres sèches.

Suite à un courrier recommandé reçu de la Préfecture, il est demandé à l'intercommunalité d'ABROGER la délibération N° 20241219\_167 en date du Conseil Communautaire du 19/12/2024 ayant pour objet : Vente de la parcelle cadastrée D0079 – commune de Saint-Sernin-sur-Rance à la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE.

Également, Madame la Présidente explique que pour pouvoir vendre la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE, il convient procéder à son DÉCLASSEMENT du domaine public.

Ladite parcelle n'a pas d'intérêt public, n'est pas affectée à l'usage direct du public, ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder au déclassement de la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE.

Enfin, Madame la Présidente rappelle que la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE sise 4 Place de la Collégiale – 12 380 SAINT-SERNIN-SUR-RANCE, se porte acquéreur de la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE.

En effet, cette parcelle (terre) est mitoyenne d'une parcelle appartenant à l'acquéreur D0080, qui souhaiterait regrouper les deux (petites) parcelles pour remettre en valeur les terrains qui se trouvent à proximité du sentier de randonnée appelé « Sentier du Salès » qui est une promenade familiale qui « fourmille d'aperçus et d'accès inhabituels sur Saint-Sernin ». Les terrains sont bordés par des murets de pierres sèches.

Madame la Présidente propose de vendre la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE, comme détaillée ci-dessous, à la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE :

- Superficie : 370 m<sup>2</sup>,
- Prix de vente HORS TAXE de la parcelle D 0079 : 1,00 € le m<sup>2</sup>  
soit 1,00 € X 370 m<sup>2</sup> = 370,00 € H.T.
- TVA sur marge : cette vente ne génère pas de marge taxable,
- Prix T.T.C. de vente : 370,00 €.

Après avoir pris connaissance de la proposition, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la présentation,
- **ABROGE** la délibération N° 20241219\_167 en date du Conseil Communautaire du 19/12/2024 ayant pour objet : Vente de la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE à la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE,
- **CONSTATE LA DÉSAFFECTATION ET PRONONCE LE DÉCLASSEMENT** de la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE,
- **ACCEPTE** de vendre à la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE la parcelle cadastrée D 0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE d'une superficie de 370 m<sup>2</sup> au prix de 1,00 € H.T. le m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'acte de vente et toutes les pièces référentes au dossier,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces décisions.

---

## Ressources Humaines

---

### **Avenant convention stagiaire – service environnement :**

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire, qu'un élève de l'établissement « Impro Echappé verte » a effectué un stage courant mars 2024 et du 03 octobre 2024 au 19 décembre 2024 au sein du service environnement de la Communauté de Communes.

L'élève souhaite à nouveau venir en stage.

Madame la Présidente donne lecture du projet d'avenant à la convention signée le 24/09/2024.

Elle présente les modalités du stage :

- Service : Environnement ;
- Durée : 8,75 heures hebdomadaires ;
- Date : 1 jour par semaine, le jeudi du 06 mars 2025 au 24 avril 2025 (*sauf en cas d'absence de l'agent tuteur pour congés, maladie, formations, ...*) ;
- Gratification : aucune.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention de stage,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

*C'est un élève qui se plaît dans la structure et qui apprécie les agents du service.*

## Questions diverses

### ✦ **AGENDA À VENIR :**

Date	Evènement	Heure	Lieu
Lundi 3 mars	SPANC	14h – 15h	Millau
Jeudi 20 mars	Bureau	10h	Belmont
Jeudi 27 mars	Conseil Communautaire	20h30	Camarès

Bureau et Conseil Communautaire du mois d'avril (budgets) :  
Dates restant à confirmer en fonction de l'avancement

- 5 mars : pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du projet de l'Abbaye de Sylvanès à 14h45 ;
- 6 mars : pot de départ de la sous-préfète à 16h00.

+ Nouvelles du journal ? => On le présentera bientôt.

**Levée de la séance à 21 heures 58 minutes.**

**La Présidente,  
Monique ALIÈS**



## **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 27 FÉVRIER 2025**

**Présents :** Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, André SERIN, Claude SERS, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Laure BERNAT à André SERIN, Eric HOULES à Monique ALIÈS, Michel LEBLOND à Francis CULIE, Jean MILESI à Cyril TOUZET, Patrick ROQUES à Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Philippe SABATHIER à Michelle FONTANILLES, Jean-Claude TOUREL à Albert BOUSQUET

**Absents excusés :** Hélène CHICO ROS, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Xavier PUECH, Jean-François ROUSSET, Bernard VIALA

**Absents :** Guy SALES

20250227\_011 Débat d'Orientation Budgétaire

20250227\_012 Convention Territoriale Globale : évaluation et renouvellement

20250227\_013 Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès – attribution du Lot n° 9 CVC Plomberie

20250227\_014 Convention d'occupation temporaire du domaine public en vue d'installations solaires photovoltaïques en toitures de bâtiments publics

20250227\_015 Subvention à l'association Familles Rurales de Saint-Sernin-sur-Rance

20250227\_016 AAP Marche du Quotidien – Intégration de la commune de Montlaur dans la coordination du projet

20250227\_017 Convention avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron pour la mise en œuvre de la fête du jazz

20250227\_018 Désignation d'un représentant pour siéger à la Section départementale du Comité Régional de l'Habitat et l'Hébergement (SDCRHH)

20250227\_019 Abrogation de la délibération N° 20241219\_167 en date du 19 décembre 2024

Déclassement de la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE

Vente de la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE à la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE

20250227\_020 Avenant convention stagiaire – service environnement